



APPEL A CANDIDATURE

Résidence d'auteur POURSUITE
Résidence d'écriture dans les
Bibliothèques-Médiathèques de Metz

Édition 2025

Bibliothèques-Médiathèques de Metz
1 cour Elie Fleur
57000 METZ

PRÉAMBULE

L'accueil d'une ou d'un illustrateur ou auteur-illustrateur en résidence à Metz, ville créative UNESCO, au sein des Bibliothèques-Médiathèques est une volonté pour le réseau d'être identifié comme un territoire de création littéraire. Accompagner les nouvelles écritures, les voix singulières, auprès de tous les publics est une des ambitions du réseau des Bibliothèques-Médiathèques de Metz.

La résidence POURSUITE accueille en alternance un auteur ayant déjà publié un premier roman, et un auteur-illustrateur jeunesse émergent, en lui offrant la possibilité d'amorcer, de développer ou de finaliser la réalisation d'un nouvel ouvrage.

Par ailleurs, la ville de Metz, labellisée « ville 100% éducation artistique et culturelle », mobilise la communauté éducative et le secteur culturel dans une véritable dynamique de projets innovants pour mettre en œuvre les 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- 1) la rencontre du public scolaire avec des œuvres, des artistes, des lieux et des professionnels de la culture ;
- 2) le développement du sens de l'esthétique à travers le plaisir de l'expérimentation et la pratique artistique ;
- 3) l'acquisition de connaissances et de savoir-faire dans les domaines de l'art et de la culture.

En 2023, dans le cadre du programme de coopération INTERREG 2021 2027 en Grande Région, elle a impulsé le projet « GRACE » (Greater Region Artistic and Cultural Education) qui a permis la constitution d'un réseau de partenaires culturels et éducatifs transfrontaliers et la définition d'un plan d'actions collectif visant à généraliser l'éducation artistique à tous les citoyens de la Grande Région sur la période 2024 - 2026. C'est pourquoi plusieurs partenaires du réseau GRACE agissant dans le champ des arts littéraires sont associés à cet appel à projets et participeront au jury de sélection.

Cette résidence poursuit donc un double objectif : favoriser la création littéraire pour et avec le jeune public d'une part, et déployer des actions d'éducation artistique et culturelle pour ses habitants, et au-delà les habitants du territoire transfrontalier de la Grande Région. *(La Grande Région est un espace de coopération regroupant des territoires partenaires allemands (Sarre, Rhénanie-Palatinat), belges (Wallonie) et français (Lorraine, au sein de la Région Grand Est), ainsi que le Grand-Duché du Luxembourg.)*

OBJECTIFS

- Favoriser la création littéraire et artistique
- Offrir à une ou un illustrateur ou auteur-illustrateur ayant déjà publié un premier album les conditions favorables à la création ou au développement d'une œuvre
- Permettre à un public diversifié de découvrir la richesse de la création jeunesse contemporaine, favoriser la rencontre de l'artiste avec le public
- Donner le goût de l'écoute, de l'illustration et de la lecture à différents publics
- Fédérer différents acteurs culturels et éducatifs de la ville autour d'un projet commun
- Favoriser la rencontre avec d'autres artistes et des structures culturelles et artistiques locales et du territoire de la Grande Région

CONDITIONS D'ACCÈS À LA RÉSIDENCE D'ÉCRITURE 2025

Cette résidence s'adresse aux illustrateurs ou auteurs-illustrateurs engagés dans la démarche d'une nouvelle publication d'un ouvrage à destination d'un public jeunesse.

Peuvent faire acte de candidature les illustrateurs ou auteurs-illustrateurs ayant publié entre un et trois ouvrages à destination d'un public jeunesse, à plus de 500 exemplaires chacun (à plus de 300 exemplaires pour la poésie), par une maison d'édition ayant publié plus de trois auteurs différents. Le premier ouvrage doit avoir été publié au cours des 5 dernières années.

Les candidats doivent être disposés à mener une ou des actions à caractère transfrontalier dans le cadre du projet GRACE.

Pour cette résidence 2025, nous définissons le public jeunesse comme allant de 0 à 12 ans.

DURÉE ET IMPLANTATION DE LA RÉSIDENCE 2025

L'offre culturelle messine est riche et s'attache à s'adresser à tous les publics sur tout le territoire en s'appuyant sur un réseau dense de structures culturelles complémentaires et diverses. Metz est engagée dans une politique au long terme visant à faire de la culture et de la création des leviers de développement durable et solidaire. L'offre culturelle messine est également ponctuée de festivals et d'événements, comme le festival littéraire « Le Livre à Metz » et le festival international d'arts numériques « Constellations de Metz ».

Les Bibliothèques-Médiathèques de Metz sont un réseau de 6 établissements répartis dans les différents quartiers de la ville et sont riches de fonds patrimoniaux remarquables.

Les Bibliothèques-Médiathèques de Metz ont à cœur de permettre l'accès de tous à la culture et à l'information par les collections qu'elles proposent et un programme varié d'actions culturelles.

La résidence POURSUITE dure deux mois et se clôture au moment du festival « Le Livre à Metz » (www.lolivreametz.com) qui a lieu tous les ans au mois d'avril.

Cela suppose que l'illustrateur ou l'auteur-illustrateur soit disponible pour séjourner à Metz pendant cette période et libre d'autres engagements professionnels ou personnels.

ACTIVITÉS

- Temps personnel dédié à la création (70 %)
- Temps dédié au projet d'éducation artistique et culturelle (30 %) :
 - journée de lancement de la résidence
 - ateliers de lecture, d'écriture, de créativité ou d'illustration, rencontres publiques...
 - restitution de la résidence : exposition de réalisations sous le chapiteau jeunesse du Livre à Metz

Ces événements s'adresseront à différents types de jeune public du territoire de Metz et de la Grande Région : les enfants de 0 ans à 12 ans et leurs familles, aux publics scolaires de cycle 1, 2 et 3, aux publics socio-culturels et socio-éducatifs (associations, centres de loisirs...).

Les événements se tiendront principalement à Metz ; certains pourront se tenir dans d'autres territoires francophones de la Grande Région, en lien avec les acteurs éducatifs et culturels du territoire transfrontalier.

LIEU D'HÉBERGEMENT

Un logement est prévu, à proximité de la Médiathèque Verlaine où se situe l'atelier mis à disposition.

FINANCEMENT

La ville de Metz verse à l'illustrateur ou l'auteur-illustrateur la somme de 2 000 euros par mois pour son travail de création littéraire, les lectures publiques et sa participation aux actions culturelles. Cette somme sera versée en deux fois selon des modalités à préciser ultérieurement et s'effectuera par virement sur le compte bancaire de l'auteur, après dépôt d'une facture sur Chorus Pro (<https://chorus-pro.gouv.fr>). La somme sera déclarée en droits d'auteur.

DÉPLACEMENTS

Prise en charge de 2 allers-retours maximum pour l'illustrateur depuis son lieu de résidence habituel (dont 1 pendant la résidence). Prise en charge des déplacements dans la ville et sur le territoire de la Grande Région.

DOSSIER DE CANDIDATURE

La sélection de l'auteur est réalisée par un jury composé de professionnels du secteur culturel local, des membres des structures organisatrices et des institutions partenaires du projet GRACE, sur présentation d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

- CV et bibliographie
- Fiche administrative (en annexe)
- Contrat d'édition
- Revue de presse du ou des ouvrages publiés par l'illustrateur ou l'auteur-illustrateur
- Lettre de motivation présentant :
 - le parcours de l'illustrateur ou l'auteur-illustrateur
 - ses motivations au moment de la résidence : travail d'écriture en cours ou en projet
 - son expérience en termes de médiation, d'animation, d'actions d'éducation artistique et culturelle
 - son programme d'actions d'éducation artistique et culturelle pendant la résidence (lancement, ateliers de lecture ou d'illustration, rencontres publiques...), pistes de partenariats éventuelles et public ciblé. Ce programme doit permettre au public de rencontrer l'auteur et de découvrir son œuvre ; de comprendre le processus de création d'une œuvre ; de soutenir l'intérêt et le plaisir du public pour les livres et la lecture ; d'encourager la créativité des élèves à travers la pratique de l'écriture et / ou de l'illustration ; de construire des projets de création avec le public.

Les documents sont à transmettre par voie électronique uniquement, sous la forme d'un dossier en format numérique (document pdf). En cas de fichiers volumineux, merci de bien vouloir privilégier les transferts de fichiers par wetransfer (dropbox exclu). Il est impératif que l'intitulé des fichiers qui composent le dossier commence par votre nom suivi du nom du document (ex : pour le participant M. Dupont : "dupont_cv.pdf").

CANDIDATURE

Date limite de transmission des candidatures : 31 mai 2024 à minuit

À adresser aux bibliothèques-médiathèques de Metz par mail aux adresses suivantes :

cnguyen@mairie-metz.fr / fboutigny@mairie-metz.fr / cvosgien@mairie-metz.fr

CALENDRIER DE LA RÉSIDENCE :

Début avril 2024 : publication de l'appel à candidature

31 mai 2024 à minuit : date limite de dépôt des candidatures

Juin : examen des candidatures et choix de l'auteur

Juillet/septembre : définition des grands axes de la résidence et de son volet médiation par l'auteur et les BMM. Rencontre avec les partenaires.

Février 2025 : ouverture de la résidence d'écriture

Pendant le festival « Le livre à Metz » 2025 : clôture de la résidence

CONTACTS

Caroline Nguyen cnguyen@mairie-metz.fr

Frédérique Boutigny fboutigny@mairie-metz.fr

Cédric Vosgien cvosgien@mairie-metz.fr

Site Internet de la résidence : <http://residencepoursuite.bmmetz.fr/>

Fiche administrative Résidence POURSUITE

Etat civil :

Nom : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

Nationalité : _____

Tél mobile : _____

Courriel : _____

Adresse : _____

Emploi dans la profession artistique : _____

Statut juridique :

artiste-auteur :

Qui paie les charges sociales ?

je dispose d'une dispense de précompte et réglerai les charges sociales ;

> je joins le **justificatif de l'URSSAF** au questionnaire

je charge la Ville de Metz de régler les charges sociales à l'URSSAF > je fournirai un **devis**

détaillé :

- Montant de la rémunération brute,

- TVA éventuelle,

- Détail des charges sociales à régler à l'URSSAF,

- Montant net à payer par le diffuseur.

(outil d'aide au calcul des charges sociales : <https://www.sgd1.org/sgdl-accueil/services-de-la-sgd1/la-remuneration/la-calcullette-des-droits-d-auteurs>)

Numéro d'inscription à l'Agessa :

Numéro d'inscription à la Maison des artistes.....

N° immatriculation Sécurité sociale : _____

(joindre une copie de votre attestation de droits)

N° URSSAF : _____

N° SIRET : _____